



Commune de La Brillaz

# Covid\_19 Informations

Lentigny, le 17 mars 2020

Le conseil communal de La Brillaz, sur la base des directives fédérales et cantonales, vous communique les informations suivantes valables sur le territoire de la commune de la Brillaz :

## **Administration**

L'administration communale reste ouverte aux horaires habituels. L'accès est néanmoins est limité à une seule personne à la fois. Nous vous invitons à reporter toutes les démarches non indispensables.

## **Déchetteries**

Les déchetteries de la commune (Lentigny et Lovens) sont fermées dès ce jour jusqu'au 22 avril 2020.

## **Bâtiments communaux**

A l'exception de l'administration communale et des infrastructures scolaires pour les personnes autorisées, l'accès aux bâtiment communaux est interdit jusqu'à nouvel avis.

## **Ouverture des commerces**

Les commerces autorisés à ouvrir sur le territoire communal sont :

La boulangerie Gobet à Lentigny - Le marché St-André à Onnens - La Laiterie d'Onnens - Le garage The Old Garage à Lentigny (sur rendez-vous).

Nous vous invitons à respecter les directives de sécurité lors de vos visites dans ces commerces.

Les prestataires offrant des services impliquant un contact physique tels que salons de coiffure, d'onglerie, de massage, de tatouage ou de beauté doivent cesser leurs activités jusqu'au 19 avril.

## **Regroupement de personnes**

Que ce soit en extérieur ou en intérieur, les regroupements de plus de 5 personnes sont interdits. Ceci concerne aussi bien les enfants que les adultes.

## **Ecoles**

Les directives édictées en ce domaine par le canton sont toujours en vigueur.

Le conseil communal tient à remercier le corps enseignant qui a fait un excellent travail d'organisation durant ce dernier week-end. Il salue les réactions positives de l'ensemble des parents afin de trouver des solutions de garde.

Merci également aux personnes qui ont répondu à l'appel solidaire de la commune et qui se sont mises à disposition pour dépanner les parents sans solution de garde. La liste de ces personnes est disponible sur le site internet de la commune.

## **Aide aux personnes**

Les personnes faisant partie des groupes à risque ayant des difficultés d'approvisionnement alimentaire peuvent obtenir de l'aide auprès de l'administration communale 026 477 99 70 ou [commune@labrillaz.ch](mailto:commune@labrillaz.ch).

Bien conscient de l'impact de ces mesures sur la vie des habitants de La Brillaz, le conseil communal vous remercie par avance pour le respect de ces dernières, dans l'intérêt de tous.